

Retraite complémentaire / Article 48 : Où en est-on ???

➤ 8 septembre : reprise des négociations

19/10/2011

Nous assistons à une incroyable partie de « Poker menteur ». Le DG nous annonce le maintien des collègues de l'exRAC et transférés de l'AFPA à l'AGIRC ARRCO, alors que ce maintien était impossible avant. À notre grande surprise le DG nous dit avoir finalement l'accord des Présidents de caisse AGIRC ARCCO et IRCANTEC, ainsi que celui du Ministère de la santé et du travail.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi est immédiatement intervenue pour demander au Directeur Général de nous donner les preuves de ce qu'il avançait.

Résultat : Nous n'avons rien obtenu et pour cause, le courrier officiel demandant aux différents protagonistes de confirmer leur accord n'était pas encore parti.

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a aussi demandé à plusieurs reprises au DG, pourquoi il traitait nos collègues transférés de l'AFPA de la même manière que nos collègues de l'exRAC. AUCUNE réponse de la part du DG.

➤ 23 septembre : nouvelle réunion

Dès l'ouverture de la séance, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi demande à la Direction Générale, de fournir les réponses favorables écrites des caisses de retraites complémentaires et des pouvoirs publics quant à la création d'un groupe fermé.

La DG ne fut pas en capacité de nous fournir les réponses et pour cause, les courriers n'étaient partis que le 14 septembre soit :

- **6 jours après la 1^{ère} réunion** lors de laquelle, le DG nous affirmé avoir l'accord des intéressés !
- **9 jours avant la deuxième réunion**, délai suffisant à nos yeux pour formaliser une réponse soit disant donnée pendant l'été.

Après une insistance très forte de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, la DG a fini par remettre à toutes les OS présentes les courriers envoyés aux caisses de retraites complémentaires et aux pouvoirs publics.

La lecture de ces courriers, nous confirme le terrible jeu de dupes consistant à faire croire à tous les interlocuteurs que seul son accord est manquant, les autres ayant déjà donné le leur (Voir pièces jointes). Dans la réalité, il n'en n'était rien !!

➤ 5 octobre : la presse commence à s'emparer de l'affaire de l'art 48

➤ 10 octobre : annulation de la réunion de la part de la DG

Motif : « En raison des délais nécessaires pour finaliser ce dossier, nous ne sommes pas en mesure de tenir la réunion de négociation sur la retraite complémentaire prévue le lundi 10 octobre prochain après-midi. »

➤ 25 octobre : nouvel réunion avec la DG pour prolonger les délais de négociation.



Retraite complémentaire / Article 48 : Où en est-on ???

- 5 décembre : le sujet de l'article 48 est abordé à l'occasion de la réunion sur l'avenant CCN.

Une réunion aurait eu lieu récemment à Matignon en présence du DGARH et une réponse concernant la position du Gouvernement serait attendue pour cette semaine.

Ce qui nous inquiète c'est l'absence à ce jour de filet de secours, de solution de rattrapage sachant que même s'il y a un engagement du Gouvernement à présenter une loi, ce n'est pas ce dernier qui la vote mais les députés ! La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a demandé que l'on prenne toutes les précautions mais il nous a semblé évident que la période actuelle est une période où aucune décision, aucun engagement ne peuvent être pris. D'ici le 19 décembre, arrivée du nouveau DG, nous sommes donc dans une situation d'attente qui ne laissera que peu de temps pour agir à la fin de l'année.

La **CFE-CGC métiers de l'emploi** ne cesse de demander qu'une véritable solution de compensation soit étudiée, qu'elle soit économiquement travaillée et comparée à d'autres choix, dont le maintien d'un groupe fermé, toujours conditionné à une décision législative (et non Gouvernementale).

Les positions de la CFE-CGC sont très claires :

- Négocier avec à l'esprit : l'intérêt collectif et pas l'intérêt particulier
- Négocier pour qu'aucun des salariés concernés ne soit perdant

**Cette solution défendue contre vents et marrées par certains,
Est-elle la meilleure ?**

Bien évidemment NON ! C'est la MOINS MAUVAISE

**Existe-t-il d'autres solutions pour que personne ne perde ?
Pour la CFE-CGC Métiers de l'Emploi, OUI :**

- Augmentation individuelle de salaire pour compenser le manque à gagner estimé = aucune perte pour personne
Ou
- Mise en place d'un régime sur complémentaire = pas de perte et possibilité de gain pour tous les salariés de Pôle Emploi

La DG a balayé d'un revers de main, voire même pas étudié certaines de ces propositions que nous défendons lors de chaque réunion.

Indépendante et sans aucun parti pris la CFE-CGC Métiers de l'Emploi :

- **EXIGE** de la part de la direction générale une complète **TRANSPARENCE**,
- **REVENDIQUE** que toutes les solutions possibles dans ce dossier soient étudiées par la Direction Générale,
- **REVENDIQUE** pour **LA SOLUTION LA MEILLEURE** et non pas la moins **MAUVAISE** pour tous les salariés concernés.
- **REFUSE FERMEMENT** le principe édicté par la DG dans ce dossier qui consiste à dire **QU'IL Y AURA DES GAGNANTS ET DES PERDANTS**, mais que ça fait une moyenne !